arguments formulés et la plupart des observations qu'on a faites, ont essentiellement trait à la réunion des fonds nécessaires au fonctionnement des institutions gouvernementales. En fait, le débat a porté dans une grande mesure sur les moyens d'obtenir ces fonds. Il m'a semblé utile, en tant que membre du gouvernement, de voir l'autre aspect de la question et de parler de la façon dont les fonds fédéraux sont engagés.

Lorsqu'on examine l'exposé et les documents budgétaires, il est intéressant de noter dans quelle mesure les dépenses gouvernementales au cours des dernières années reflètent ce qu'on appelle la révolution des grandes espérances. J'aimerais d'abord faire part à la Chambre de certaines données que j'ai classées plus ou moins arbitrairement en diverses catégories. Ensuite, je les commenterai.

Par exemple, si l'on jette un coup d'œil sur le tableau général des dépenses du gouvernement, on se rend compte que pour l'année financière qui vient de prendre fin, soit celle de 1970-1971, les dépenses globales du gouvernement se sont élevées à quelque 13,300 millions de dollars. Il y a dix ans environ, soit pour l'année financière de 1960-1961, les chiffres comparables étaient de 6 milliards. Autrement dit en dix ans environ, nos dépenses ont passé de 6 milliards à 13.3 milliards.

Pourquoi les dépenses du gouvernement fédéral ontelles plus que doublé? Il faut parfois grouper certaines données sous des rubriques appropriées qui traduisent bien la nature des dépenses gouvernementales, et c'est précisément ce que j'ai essayé de faire. Deux des exemples les plus frappants et qui sautent aux yeux, quand on fait la comparaison avec l'accroissement des dépenses au cours de la dernière décennie sont l'aide à l'enseignement postsecondaire et les mesures relatives à la santé, au bienêtre et à la sécurité sociale.

Il est intéressant de noter qu'en 1960-1961, et certains députés actuels siégeaient alors à la Chambre—c'est-à-dire que leur mandat s'étend sur toute la période dont je parle—le total des dépenses fédérales affectées à l'éducation s'élevait à environ 19 millions de dollars. C'était tout ce qu'on dépensait dans ce secteur à cette époque. Comparez ce chiffre à celui de la présente année financière, où les dépenses du gouvernement fédéral à ce chapitre s'élèvent à près d'un demi-milliard de dollars. L'aide fédérale aux divers paliers d'enseignement postsecondaire est passée de 19 millions en 1960-1961 à près de 500 millions de dollars.

En ce qui concerne les mesures de santé et de bien-être et de sécurité sociale, dans l'ensemble les chiffres sont aussi impressionnants. Cette année, les seules dépenses fédérales à ce titre atteindront environ 3 milliards et demi de dollars, ce qui, soit dit en passant, représente plus du triple des dépenses consacrées à ce domaine au cours de l'exercice financier 1960-1961. Les dépenses au chapitre des mesures de sécurité sociale de tous genres et des mesures de santé et de bien-être s'élèvent maintenant à 3 milliards et demi de dollars, contre 1 milliard environ il n'y a que dix ans.

Permettez-moi de faire état de quelques autres statistiques intéressantes qui ont également trait aux dépenses gouvernementales au niveau fédéral. Depuis le début de

[L'hon. M. Jamieson.]

la 28° législature, c'est-à-dire depuis trois ans, et en l'espace de trois ans seulement, le montant des recettes fiscales transférées aux provinces est passé de 800 millions à 1.3 milliard. En d'autres mots, c'est dans cette proportion-là que ces paiements ont augmenté depuis que la plupart d'entre nous sont arrivés à la Chambre en 1968.

Quant à l'apport du gouvernement fédéral, sous une forme ou une autre, au développement économique du Canada depuis dix ans, nous en sommes arrivés au point où les dépenses effectuées à ce titre dépassent 2 milliards de dollars, c'est-à-dire quatre fois plus qu'il y a dix ans.

On enregistre une augmentation similaire ou comparable dans le domaine des transports et des communications où nous dépensons présentement plus d'un milliard de dollars par an, soit nettement plus qu'il y a une dizaine d'années.

D'autres catégories sont également intéressantes. Les activités culturelles et récréatives subventionnées par l'État atteignent actuellement le chiffre annuel de 300 millions de dollars, plus de la moitié de ce montant étant versé à Radio-Canada. Incidemment, ces 300 millions de dollars correspondent à peu près aux crédits du ministère des Affaires extérieures.

J'ai essayé de grouper les services fédéraux de manière à mettre en relief leur utilité, en ce sens que le coût de certains services communs du ressort du gouvernement fédéral, soit: justice, sûreté, services de redressement, services à la consommation et nombre d'autres, s'accroît à un rythme très rapide. Le coût de ces services atteint présentement presque 600 millions de dollars soit la somme puisée dans le trésor fédéral, la part de tout l'argent voté par le Parlement à ce titre.

Vous remarquerez en passant que les dépenses militaires n'ont pas augmenté au même rythme que dans bien d'autres domaines. A cause du gel du budget en 1969 et pour d'autres raisons, les dépenses militaires s'élèvent actuellement à environ 1.8 milliard de dollars. Il y a dix ans, elles étaient de 1 milliard et demi de dollars. Par rapport à l'augmentation des autres dépenses du gouvernement fédéral, on voit que les dépenses pour la défense n'ont pas accusé une hausse très marquée.

Ce ne sont pas là tous les chefs de dépense, monsieur l'Orateur, mais j'espère vous avoir indiqué de façon générale quels sont les domaines où la demande est la plus considérable et à quoi sont affectées les dépenses du gouvernement fédéral.

Je pense que ces chiffres, envisagés ainsi, sont non seulement impressionnants mais sont aussi de nature à nous ramener à la réalité. Tous les députés conviendront avec moi qu'il y a deux autres points dont il faut tenir compte à l'égard de ces chiffres. Le premier est que la grande majorité de ces engagements, de ces dépenses annuelles découlent d'ententes fédérales-provinciales portant sur des programmes en cours ou sont de nature statutaire et imposent au gouvernement une obligation statutaire pour ce qui est des versements. Dans certains cas, les deux restrictions s'appliquent. Cela signifie donc, lorsqu'on tient compte des chapitres très étendus de dépenses, que le gouvernement et le Parlement ne peu-